



Voisin vigilant

Pourquoi devenir Voisin Vigilant ?

Réduisez de 40% le risque de cambriolage de votre habitation (source ministère de l'intérieur).

Face au fléau des cambriolages (1 cambriolage toutes les 90 secondes en France) vous pouvez désormais compter sur vos voisins :

- Réception par SMS/email/application mobile de toutes les alertes émises par vos voisins ou la Police Municipale
- Possibilité d'alerter vos voisins et la Police en un clic
- Panneaux et autocollants Voisins Vigilants (R) dissuasifs
- Site internet: <https://www.voisinsvigilants.org/>
- **Emploi du feu**

Il est interdit d'allumer des feux vifs en général, et de chaumes en particulier, quelque soit la période de l'année.

Les déchets de jardin produits par les particuliers constituent des déchets ménagers et ne peuvent donc, en tant que tels, être brûlés à l'air libre (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, circulaire du 18 novembre 2011).

Prévention des incendies domestiques

Source de l'article:

*Les services de l'Etat en Haute-Garonne, **site internet** <http://www.haute-garonne.gouv.fr>*

Chaque propriétaire est tenu de faire procéder au ramonage des fours, fourneaux et cheminées de maison au moins une fois par an.

En France, les incendies domestiques sont une cause majeure d'accidents domestiques: 10 000 personnes en sont victimes chaque année. Un incendie a lieu toutes les 2 minutes provoquant la mort, des blessures et des destructions. Un incendie domestique peut tuer en seulement quelques minutes par les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent. Ces incendies sont la 2ème cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans. Quand il ne tue pas, un incendie peut entraîner de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

Comment éviter les risques et quelles précautions prendre ? Consultez la plaquette d'information en cliquant [ici](#)



Partir faire ses courses, et revenir sans carte bancaire... si vous ne voulez pas être victime d'un vol par ruse, retenez bien les conseils de la Région de gendarmerie des Pays de la Loire.

Le mode opératoire est simple : les malfaiteurs suivent les victimes jusqu'à leur domicile en véhicule, après qu'elles aient effectué leurs courses. Sur la route, ils effectuent des appels de phares et klaxonnent en demandant de s'arrêter. Ils trouvent un prétexte comme un pneumatique crevé. Ils proposent de changer la roue, et profitent d'un moment d'inattention de la victime pour dérober la carte bleue. Ayant certainement observé la victime lorsqu'elle composait son code, ils effectuent des retraits importants dans un délai très court.

Attention : lorsque vous utilisez votre carte bancaire, composez votre code secret en toute discrétion. Si jamais vous devez venir en aide à un automobiliste au bord de la route, ne descendez de votre véhicule qu'après avoir coupé le moteur, avoir pris vos clefs, vos papiers et votre sac.

Il est en particulier conseillé d'adopter la plus grande méfiance vis-à-vis des comportements suivants :

- « Arnaque au rétroviseur » : une personne se présente à un automobiliste, prétendant que celui-ci lui a éraflé son rétroviseur. Elle propose de se faire immédiatement dédommager en liquide, ceci afin d'éviter à l'automobiliste que cet accrochage n'augmente sa prime d'assurance.
- « Vol à la carte routière » : une personne demande son chemin à un automobiliste, le plus souvent dans un parking. Profitant de l'inattention du conducteur, un complice ouvre la porte arrière et parvient à dérober les objets de valeur (sac à main, veste...) posés sur la banquette.
- Démarchage à domicile, ou toute démarche de type « porte à porte » qui conduirait à faire entrer un inconnu chez soi (voir aussi **vol fausse qualité**)

Les personnes âgées et isolées sont particulièrement visées par ces faits. Elles sont invitées à faire preuve de prudence, en adoptant des réflexes, comme par exemple :

- ne pas détenir trop d'argent liquide sur soi ou à son domicile,
- ne pas laisser d'argent liquide exposé à la vue des visiteurs à son domicile,



- rester vigilant au distributeur automatique de billets et ne pas se laisser distraire par des inconnus.

- **Le vol par ruse et cambriolage à télécharger ici**
- [Télécharger le fichier «les vols par ruse.pdf» \(676.1 KB\)](#)
- [Télécharger le fichier «cambriolages.pdf» \(545.7 KB\)](#)

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement lance une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche "réagir en cas d'attaque terroriste" donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque: "s'échapper, se cacher, alerter".

IMPRIMER

[Télécharger le fichier «En cas d'attaque terroriste.pdf» \(587.2 KB\)](#)

[Visualiser le fichier «se baigner sans danger.pdf» en ligne](#)

[Télécharger le fichier «se baigner sans danger.pdf» \(1.6 MB\)](#)